

ASG Pol. Aff  
+  
Mr. Newton

Discussion ref to 10<sup>30</sup>  
94

24TH NOVEMBER, 1967

D R A F T

NATO CONFIDENTIAL  
DOCUMENT  
C-M(67)

FUTURE TASKS OF THE ALLIANCE

Report by the Special Group on the Future Tasks  
of the Alliance to the Council in Ministerial Session

1. A year ago, on the initiative of the Foreign Minister of Belgium, the governments of the fifteen nations of the Alliance resolved to "study the future tasks which face the Alliance, and its procedures for fulfilling them in order to strengthen the Alliance as a factor for durable peace". The present report sets forth the general tenor and main principles emerging from this examination of the future tasks of the Alliance.

2. Studies were undertaken by Messrs. Schutz, Watson, Spaak, Kohler and Patijn. The Council wishes to express its appreciation and thanks to these eminent personalities for their efforts and for the analyses they produced.

3. The exercise has shown that the Alliance is a lively and vigorous organization which is constantly adapting itself to changing conditions. It also has shown that ~~the~~ its future tasks can be handled within the terms of the Treaty ~~and~~ by building on the methods and procedures which have proved their value over many years.

DECLASSIFIED/DECLASSIFIEE - PUBLIC DISCLOSED/MISE EN LECTURE PUBLIQUE

4. Since the North Atlantic Treaty was signed in 1949 the international situation has changed significantly and the political ~~activities~~ <sup>tasks</sup> ~~aspects~~ of the Alliance have assumed a new dimension. Amongst other developments, the Alliance has played a major part in stopping Communist expansion in Europe; the USSR has become one of the two world super powers but the Communist world is no longer monolithic; the Soviet doctrine of "peaceful co-existence" has changed ~~the problems~~, but not the nature of ~~its~~ <sup>the</sup> confrontation with the West. ~~On the other hand,~~ Europe has recovered and is on its way towards unity. Although there is a growing disparity between the power of the United States and that of the European states, <sup>remains</sup> the progressive process ~~of decolonisation~~ <sup>of decolonisation</sup> ~~dissolution of the European overseas empires~~ has transformed European relations with the rest of the world; at the same time, major problems have arisen in the relations between developed and developing countries.

5. The Atlantic Alliance has two main functions. Its first function is to maintain adequate military strength and political solidarity to deter aggression and other forms of pressure and to defend the territory of member countries if aggression should occur. || Since its inception the Alliance has successfully fulfilled this task. / But the USSR has constantly increased its military strength and || so long as central political issues in Europe, first and foremost the German question, remain unsolved, the international situation will continue to contain risks of conflict and the Allies will maintain, as necessary, a suitable military capability to assure the balance of forces, thereby creating a climate of stability, security and confidence. || In this climate the Alliance can carry out its second function, to pursue the search for progress towards a more stable relationship in which the underlying political issues can be solved. Military security and a policy of détente are not contradictory but complementary. / Détente cannot thrive in a / disorganised / disorderly world. Collective defence is a stabilising factor in world politics. It is the necessary condition for effective policies directed towards a greater relaxation of tensions. / The way to peace and stability in Europe is not to dissolve existing groupings but to use them / constructively / to the advantage of détente. /

The participation of the USSR and the USA will be necessary for the effective solution of the <sup>political</sup> ~~security~~ problems of Europe.


H. G. Smith

Belg.

6. From the beginning the Atlantic Alliance has been a co-operative grouping of states sharing the same ideals and with a high degree of common interest. Their cohesion and solidarity provide an element of stability within the Atlantic area. As sovereign states the Allies are not obliged to subordinate their policies to collective decision.

7. The Alliance affords an effective forum and <sup>centre</sup> clearing house <sup>in which its members can reach a better understanding</sup> for the exchange of information and views so that the Allies can frame their policies in the light of close and intimate knowledge of each other's problems and objectives. To this end, the practice of frank and timely consultations needs to be deepened and improved. Each Ally should play its full part in promoting an improvement in relations with the Soviet Union and the countries of Eastern Europe, bearing in mind that the pursuit of détente must not be allowed to split the Alliance. The chances of success will clearly be greatest if the Allies remain on parallel courses, especially in matters of close concern to them all; their actions will thus be all the more effective.

8. No peaceful order in Europe is possible without a major effort by all concerned. The evolution of Soviet and East European policies gives ground for hope that those governments may eventually come to recognise the advantages to them of collaborating in working towards a peaceful settlement. But no final and stable settlement in Europe is possible without a solution of the German question which lies at the heart of present tensions in Europe. Any such settlement must end the unnatural barriers between Eastern and Western Europe, which are most clearly and cruelly manifested in the division of Germany.

US : insert  from p. 6  
NL + UK : object

✓  
9. Accordingly the Allies are resolved to direct their energies to this purpose by realistic measures designed to further a détente in East-West relations. The relaxation of tensions is not the final goal but is part of a long-term process to promote better relations and to foster a European settlement. The ultimate political purpose of the Alliance is to achieve a just and lasting peaceful order in Europe accompanied by appropriate guarantee.

✓  
10. Currently, the development of contacts between the countries of Western and Eastern Europe is now mainly on a bilateral basis; <sup>Noted</sup> ~~[But there is a limit to the progress which can be made bilaterally since]~~ <sup>(however)</sup> certain subjects, by their nature require a multilateral solution. ]

1030

11. The problem of German reunification and its relationship to a European settlement has normally been dealt with in exchanges between the Soviet Union and the three Western powers having special responsibilities in this field. In the preparation of such exchanges the Federal Republic of Germany has regularly joined the three Western powers in order to reach a common position. The other Allies will continue to have their views considered in timely discussions among the Allies about Western policy on this subject, without in any way impairing the special responsibilities in question.

12. The Allies will concentrate on a number of tasks in the years ahead:

(12)(a)

they will examine and review suitable policies designed to achieve a just and stable order in Europe, to overcome the division of Germany and to foster European security. This will be part of a process of active and constant preparation for the time when fruitful discussions of these complex questions may be possible [either bilaterally or multilaterally] between Eastern and Western nations;

UK

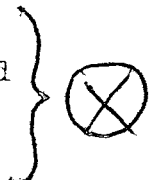
(13)(b)

the Allies are studying disarmament and practical arms control measures, including the possibility of balanced force reductions. These studies will be intensified. Their active pursuit reflects the will of the Allies to work for an effective détente with the East;

(14)(c)

they will examine with particular attention the defence problems of the exposed areas [e.g. the South-Eastern flank]. In this respect the current situation in the Mediterranean presents special problems, bearing in mind that the current crisis in the Middle-East falls within the responsibilities of the United Nations;

(15) [13] [d] The North Atlantic Treaty area cannot be treated in isolation from the rest of the world. Crises and conflicts arising outside the area may impair its security either directly or by affecting the global balance. NATO countries contribute within the United Nations to the maintenance of international peace and security and to the solution of important international problems. In accordance with established usage the Allies or such of them as wish to do so will also continue to consult on such problems without commitment and as the case may demand. [Such consultation may result in harmonizing of policies and at least it should lead to better understanding of the motives and purposes of other Allies.]



(16) [13 or 14] In the light of these findings, the Ministers should direct the North Atlantic Council in permanent session to carry out the detailed follow-up resulting from this study. This will be done either by intensifying work already in hand or by activating highly specialized studies by more systematic use of experts and officials sent from capitals.

*1 in the years ahead*

24 Novembre 1967

2

PROJET (1)

NATO CONFIDENTIEL

DOCUMENT

C-II(67)

FUTURES TACHES DE L'ALLIANCE

Rapport du Groupe spécial sur les futures tâches de l'Alliance  
au Conseil en session ministérielle

1. Il y a un an, à l'initiative du Ministère des Affaires étrangères de Belgique, les gouvernements des quinze nations de l'Alliance ont décidé d'entreprendre "l'étude des futures tâches de l'Alliance et des mesures à prendre pour y faire face, afin de renforcer l'Alliance en tant qu'élément de paix durable". Le présent rapport expose la teneur générale et les grands principes qui se dégagent de cet examen des futures tâches de l'Alliance.

2. Des études ont été effectuées par MM. Schutz, Watson, Spaak, Kohler et Patijn. Le Conseil tient à remercier ici ces éminentes personnalités pour les efforts qu'elles ont déployés pour le minutieux travail d'analyse auquel elles se sont livrées.

3. Cet exercice a montré que l'Alliance est une organisation dynamique et vigoureuse qui s'adapte constamment aux conditions changeantes. Il a également montré que les futures tâches peuvent être menées à bien dans le cadre des dispositions du Traité et en se fondant sur les méthodes et procédures dont de longues années d'expérience ont consacré la valeur.

4. Depuis la signature du Traité de l'Atlantique Nord en 1949, la situation internationale a changé de façon notable et les ~~activités~~ <sup>devis</sup> /aspects/ politiques de l'Alliance ont pris une dimension nouvelle. L'Alliance a notamment joué un rôle majeur dans l'arrêt de l'expansion communiste en Europe; l'Union Soviétique est devenue l'une des deux grandes super-puissances mondiales, mais le monde communiste n'est plus monolithique; la doctrine soviétique de la "coexistence pacifique" a modifié les problèmes mais non la nature de son affrontement avec l'Ouest. Par contre, l'Europe s'est relevée et est en marche vers son unité, bien qu'il existe une disparité ~~croissante~~ entre la puissance des Etats-Unis et celle des Etats européens. La dissolution progressive des empires européens d'outre-mer a transformé les relations de l'Europe avec le reste du monde; dans le même temps, des problèmes majeurs ont surgi dans les relations entre pays développés et en voie de développement.

5. L'Alliance Atlantique a deux fonctions essentielles. La première consiste à maintenir une puissance militaire et une solidarité politique suffisantes pour décourager l'agression et les autres formes de pression et pour défendre le territoire des pays membres en cas d'agression. Dès ses débuts, l'Alliance s'est acquittée avec succès de cette tâche, ~~Mais~~ l'Union Soviétique a constamment accru sa puissance militaire et tant que les questions politiques cruciales en Europe, et par dessus tout la question allemande, ne seront pas réglées, la situation internationale comportera des risques de conflit et les Alliés maintiendront un potentiel militaire <sup>suffisant</sup> ~~infinant~~ pour assurer l'équilibre des forces et créer ainsi un climat de stabilité, de sécurité et de confiance.

*aussi longtemps que  
me ne sera plus permis*



*change*

*doit*

Dans ce climat, l'Alliance peut s'acquitter de sa seconde fonction, c'est-à-dire poursuivre ses efforts en vue de progresser vers l'établissement de relations plus stables qui permettront de résoudre les problèmes politiques fondamentaux. La sécurité militaire et une politique de détente ne sont pas contradictoires mais complémentaires. (La détente ne peut prospérer dans un monde <sup>et mondial</sup> ~~[/ désorganisé / [désordonné /]~~). La défense collective est un facteur de stabilité dans la politique mondiale. Elle est la condition nécessaire à une politique efficace visant à un plus grand relâchement des tensions. <sup>La cohésion des membres de l'Alliance</sup> [Le chemin de la paix et de la stabilité en Europe ne consiste pas à dissoudre les groupements existants mais à s'en servir [dans un esprit constructif] [dans l'intérêt de la détente]]. La participation de l'Union soviétique et des Etats-Unis sera nécessaire pour parvenir à une véritable solution des problèmes de sécurité en Europe.

*démence*

*au règlement  
(final de la  
question en*

*des problèmes  
politiques  
en Europe*

6. Dès le début, l'Alliance Atlantique a été un groupement d'Etats animés des mêmes idéaux et ayant de nombreux intérêts communs, et dont la cohésion et la solidarité constituent un élément de stabilité au sein de la zone atlantique. En tant qu'Etats souverains, les Alliés ne sont pas tenus de subordonner leur politique à une décision collective.

7. L'Alliance fournit un forum et un centre efficaces pour les échanges d'informations et de vues, de sorte que les alliés peuvent élaborer leur politique à la lumière d'une connaissance approfondie ~~et intime~~ des problèmes et des objectifs de chacun d'entre eux. Pour y parvenir, il est essentiel d'approfondir et d'améliorer la pratique qui consiste à procéder en temps utile à des consultations franches. Chaque Allié devrait jouer pleinement son rôle dans l'amélioration des relations avec l'Union Soviétique et les pays de l'Europe de l'Est, en tenant compte du fait qu'il ne faut pas laisser la recherche de la détente aboutir à une rupture de l'Alliance. Il ne fait aucun doute que les chances de succès seront les plus grandes si les Alliés continuent d'agir dans le même sens, en particulier pour les questions les touchant tous de très près; leurs actions n'en seront que plus efficaces.

*Pl. me l'ont  
à ses  
membres  
d'adhésion*

8. Aucun ordre pacifique n'est possible en Europe sans un effort énergique de tous les intéressés. L'évolution de la politique de l'Union Soviétique et de l'Europe de l'Est permet d'espérer que ces gouvernements en viendront peut être enfin à reconnaître l'intérêt qu'ils auraient à coopérer à la préparation d'un règlement pacifique. Aucun règlement définitif et stable en Europe n'est cependant possible sans une solution de la question allemande, qui est au coeur des tensions actuelles en Europe. Tout règlement de ce genre devra faire disparaître les barrières artificielles entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest, barrières dont la division de l'Allemagne constitue la manifestation la plus évidente et la plus cruelle.

9. En conséquence, les Alliés sont résolus à tendre leurs énergies dans ce sens grâce à des mesures réalistes propres à encourager la détente dans les relations Est-Ouest. Le relâchement des tensions n'est pas l'objectif final, mais fait partie d'un processus à long terme visant à améliorer les relations et à favoriser un règlement européen. Le but politique ultime de l'Alliance est de parvenir à un ordre pacifique juste et durable en Europe, accompagné des garanties <sup>ou occasions</sup> appropriées.

10. Actuellement, le développement des contacts entre les pays de l'Europe occidentale et de l'Europe orientale s'effectue principalement sur une base bilatérale. Mais il y a évidemment une limite aux progrès ~~qui peuvent être réalisés bilatéralement,~~ étant donné que certaines questions requièrent, par leur nature même, une solution multilatérale.

11. Le problème de la réunification de l'Allemagne et son rapport avec un règlement européen ont été normalement examinés au cours d'échanges de vues entre l'Union Soviétique et les trois puissances occidentales qui ont des responsabilités spéciales dans ce domaine. Lors de la préparation de ces échanges de vues, la République fédérale d'Allemagne s'est jointe régulièrement aux trois puissances occidentales en vue de parvenir à une position commune. Les autres Alliés continueront de voir leurs points de vue pris en considération au cours de discussions qui auront lieu en temps voulu entre les Alliés sur la politique de l'Ouest à ce sujet, sans qu'il soit porté atteinte en aucune manière aux responsabilités spéciales en question.

12. En conséquence, les Alliés concentreront leurs efforts au cours des années à venir sur un certain nombre de tâches :

- (a) ils examineront et réviseront les mesures politiques propres à instaurer un ordre juste et stable en Europe, à mettre fin à la division de l'Allemagne et à favoriser la sécurité européenne. Cette tâche fera partie d'un processus de préparation active et constante en prévision du jour où les pays de l'Est et de l'Ouest pourront procéder [ soit bilatéralement, soit multilatéralement ] à des discussions fructueuses sur ces questions complexes;
- (b) les Alliés étudient actuellement des mesures de désarmement et de contrôle pratique des armements, et notamment la possibilité de réductions de forces équilibrées. Ces études seront intensifiées. Ces efforts énergiques reflètent la volonté des Alliés de travailler à une véritable détente avec l'Est;
- (c) ils examineront avec une attention particulière les problèmes de défense des régions exposées [ par exemple, le flanc sud-est ]. A cet égard, la situation actuelle en Méditerranée présente des problèmes particuliers, compte tenu du fait que la crise du Moyen-Orient relève de la compétence des Nations Unies;

[13/14] La zone du Traité de l'Atlantique Nord ne peut être considérée isolément du reste du monde. Les crises et les conflits, qui surgissent en dehors de cette zone, peuvent compromettre sa sécurité, soit directement, soit en affectant l'équilibre global. Au sein des Nations Unies, les pays de l'OTAN contribuent au maintien de la paix et de la sécurité internationales et au règlement des problèmes internationaux importants. Conformément à l'usage établi, les Alliés, ou ceux d'entre eux qui le désireront, continueront également à se consulter sur ces problèmes sans aucun engagement et dans la mesure des besoins. [De telles consultations pourront aboutir à l'harmonisation de leurs politiques et devraient à tout le moins conduire à une meilleure compréhension des mobiles et des buts des autres Alliés].

[13 ou 14] Compte tenu de ces conclusions, les Ministres devraient donner pour instruction au Conseil de l'Atlantique Nord, en session permanente, de prendre les mesures de détail découlant de cette étude. Il s'acquittera de cette tâche soit en intensifiant les travaux déjà en cours, soit en faisant entreprendre des études hautement spécialisées par le recours plus systématique à des experts et à des fonctionnaires des pays membres.